

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

du 3 Décembre 1970

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

portant nomination à titre Militaire et
Etranger dans l'Ordre National du Dahomey -
(Additif) -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du
Gouvernement ;
- VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962,
instituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination
du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination
des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°70-185/CP/CH. du 29 Juillet 1970 portant nomi-
nations et promotions à titre militaire et étranger dans
l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition de la Haute Autorité, chargée de la Défense
Nationale et après avis conforme du Conseil de l'Ordre
National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Le Décret N°70-185/CP/CH. du 29 Juillet 1970 portant no-
minations et promotions, à titre Militaire et Etranger, dans l'Ordre
National du Dahomey pour prendre rang du 1er Août 1970 est complété
comme suit :

Au Grade de CHEVALIER

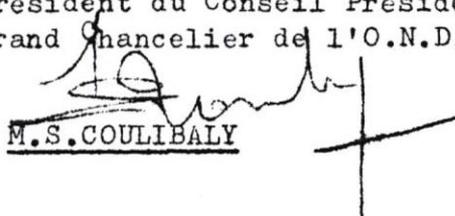
Le Capitaine de Gendarmerie LE TARNEC Yves Emile Paul
Conseiller Technique à la Direction de la Gendarmerie Nationale

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1970


H. M. A. G. A.

Par le Président du Conseil Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M. S. COULIBALY

AMPLIATIONS :

PCP	6	CES	5	GDE CHAN.	15
IAA	1	DEP.	1	INTERESSE.	1
JORD	1	SGM	1	MINISTERES	11
SGPRA	1	SGG	1	DGAJL	2
D.St.	1	DN	1	CS	1